

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 10 Décembre

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

La discussion du tarif général des douanes au Sénat, qui est, d'ailleurs, loin d'être terminée, n'aura manqué au Luxembourg ni d'ampleur, ni d'éclat.

Les discours qui ont été prononcés pendant la discussion générale ont été dignes des beaux jours de la tribune française.

MM. Jules Ferry, président de la commission, Challemel Lacour, Jules Simon, Couteaux, Tirard, Dauphin, ont, les uns et les autres, développé avec éloquence et autorité, les doctrines de la liberté commerciale et de la protection qui, une fois de plus, se sont trouvées aux prises, non pas dans des conditions approximatives d'égalité comme précédemment, mais avec la résolution très accentuée de la part de la majorité du Sénat, de faire définitivement triompher les doctrines protectionnistes, qui avaient déjà eu cause gagnée devant la Chambre.

Comme on le sait, la commission sénatoriale des douanes a relevé sur divers chapitres, les droits votés par la Chambre ; elle a même rétabli plusieurs taxes que cette dernière, plus libérale que sa commission, avait supprimées.

Fallait-il maintenir ou rétablir ces taxes lorsqu'elles portaient sur des matières premières, employées dans des fabrications importantes qui font vivre des milliers d'ouvriers, répandent des millions de salaires et, donnent lieu à une exportation des plus considérables ? Cette question, en réalité, est celle qui, jusqu'à présent a dominé le débat. Elle a été posée avec une vivacité particulière à propos des huiles oléagineuses, de l'industrie des sucres et de la question des vins.

Comme on le sait, le gouvernement n'a cessé de se montrer favorable à l'élévation des droits destinés à protéger efficacement

contre la concurrence étrangère les produits du sol, surtout les denrées alimentaires, en même temps que la plus grande partie des produits manufacturés. Mais, par l'organe de M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, le gouvernement s'est élevé avec énergie contre l'établissement ou la majoration des droits sur les matières premières dont la taxation, en rendant la concurrence impossible à notre commerce d'exportation, arrêterait dans leur essor, le développement de plusieurs grandes industries qui sont pour notre pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, une source de prospérité et de richesse.

Il y a là, en effet une question des plus graves, à l'endroit de laquelle une méprise ou une erreur pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences.

Certes, la difficulté est grande ; lorsqu'on a fait bénéficier de droits très forts telle ou telle culture, ou telle ou telle industrie, il est très difficile d'en refuser le profit à la culture ou à l'industrie voisine, même si celles-ci, au point de vue de l'importance, ne peuvent entrer en parallèle avec les premières. Il y a cependant, ce n'est pas douteux, une sorte de gradation à observer et c'est le devoir du législateur de ne pas sacrifier une industrie comme celle des huiles oléagineuses ou celle de la soie à la défense de telle culture qui peut être remplacée par une autre ou qui, même au prix des plus grands soins et des plus persistants efforts n'arriverait jamais à alimenter une industrie telle que l'industrie lyonnaise ou les grandes usines de Marseille, de Nantes ou de Bordeaux.

Ce sont là des questions extrêmement importantes qui méritent toute l'attention du Sénat ; il a bien prouvé qu'il le comprenait par les discussions approfondies, passionnées parfois, et presque toujours très remarquables qui se succèdent depuis plus de quinze jours ; il l'a montré aussi par les hésitations dont a témoigné à plusieurs reprises le partage de ses votes, notamment

dans la question relative aux huiles oléagineuses sur laquelle la Chambre des députés sera appelée à se prononcer de nouveau.

Dès à présent toutefois, et bien que le Sénat ait encore à se prononcer sur un grand nombre d'articles, on peut se faire une idée exacte des conséquences de cette longue et laborieuse discussion. L'agriculture et la viticulture recevront, au point de vue du relèvement des droits, des satisfactions que naguère, elles ne pouvaient presque pas espérer : ainsi en a-t-il été pour les vins qui viennent d'obtenir, à la suite des discours de MM. Griffe et Galtier et malgré l'opposition du gouvernement, une protection beaucoup plus forte que celle dont il avait été précédemment question. La plupart des industries nationales seront l'objet de mesures de protection identiques.

Sur tous ces points, il est très probable que la Chambre ne reviendra pas ; ils sont acquis.

Reste la question des matières premières proprement dites.

Ce serait faire de la protection à rebours que de priver nos fabriques des moyens de produire et d'exporter.

Nous n'hésitons pas à penser que les sages conseils du gouvernement à cet égard finiront par prévaloir et qu'on ne s'exposera pas à rétablir entre l'agriculture et l'industrie un antagonisme qu'on a précisément pris à cœur de faire cesser.

Protégez l'agriculture, soit ! protégez l'industrie, soit encore. Mais n'enlevez pas à l'industrie les moyens de produire et d'exporter et aux ouvriers les moyens d'acheter les produits de l'agriculture.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 décembre
Budget de la marine

M. Lockroy continue son discours sur le budget de la marine, il critique le système employé pour les constructions navales, il s'élève contre

me dire son nom, croyez-vous qu'il voulait se dérober, qu'il m'a répondu : « Eh ! je suis le premier venu, quelqu'un qui passait par là et qui vous a simplement sauvée en se sauvant lui-même. » Ce n'est qu'à grand-peine que j'ai obtenu, avant de monter en voiture avec Jacinta, qu'il me remit sa carte.

— Vous l'avez la carte de cet homme modeste ?

— La voici.

— ANTONIN DE BIZEUX. Ah ? ah ! fit le docteur.

— Vous le connaissez ?

— Une simple connaissance. Je l'ai rencontré dans plusieurs salons, où il ne faisait cependant que passer, comme à travers votre loge. Il a la réputation d'un original, à moitié sauvage. Je l'ai vu aussi assez souvent à l'Opéra. Et même, vous savez, on le disait un de vos amoureux.

— Comme on se trompe ! reprit en riant Laura, il n'est amoureux que de mon chant.

Et s'il a risqué sa vie pour sauver la mienne, soyez bien sûr que c'est uniquement parce qu'il ne voit pas de chanteuse dans mon emploi qui puisse lui donner la même émotion de dilettante.

— Ceci me paraît quelque peu invraisemblable, observa le docteur ; vous verrez que, pour sa récompense un peu honnête, il ne se contentera pas de vous demander une promesse de réengagement. — Il doit venir vous revoir sans doute ?

— Je l'en ai prié, et il m'a dit en me quittant qu'assurément il viendrait prendre aujourd'hui de mes nouvelles. Je craignais qu'il ne fut venu ce matin pendant que je dormais, mais je n'ai pas

les avaries successives qui arrivent aux nouveaux bâtiments et il accuse le service des constructions d'imprévoyance. La faveur règne toujours en maîtresse, au ministère de la marine, de là, les inconvénients qu'il a à signaler.

M. Barbey oppose des dénégations complètes aux allégations de M. Lockroy.

M. l'amiral Wallon attribue les faiblesses de notre marine au chaos de la comptabilité. Au point de vue de l'armement, nous ne sommes pas en retard. Nous avons la qualité, ayons le nombre ; pressons la construction des croiseurs, des torpilleurs.

L'orateur est partisan de la répartition des torpilleurs, il se prononce pour l'adoption de la défense mobile dans les ports de commerce. Il conclut ainsi : Qu'on y prenne garde. Le hasard pourrait se lasser de sourire à l'imprévoyance.

M. Le Cour proteste contre les attaques dont l'inscription maritime est l'objet. Il demande à répartir autrement l'outillage des ports militaires et à les aménager à l'exemple de l'Angleterre.

Proposition d'amnistie

M. Lafargue dépose une proposition d'amnistie et demande d'urgence.

M. Lafargue défend sa proposition : Si quelque chose, dit-il, répugne à notre caractère comme à nos théories, c'est le pillage et le meurtre (Exclamations). Ce que nous demandons, c'est la fin de la guerre des classes ; ce que nous voulons c'est l'évolution qui transformera la propriété (Interruptions). Je ne suis pas partisan de la guerre de classe, que je voudrais faire cesser. C'est pour cela même que nous demandons l'amnistie (Bruit).

Vous n'êtes pas les représentants des ouvriers. M. Lafargue. — Nous avons voulu, en demandant l'amnistie, faire l'apaisement au lieu de continuer les luttes actuelles.

L'orateur accuse le ministre de l'intérieur de s'arroger des droits d'autocrate, de traiter les socialistes avec brutalité. Je ne me plains pas, dit-il, de la persécution, qui est essentiellement utile à notre parti. Regardez ce qui s'est passé en Allemagne. Bismarck est vaincu par ceux qu'il appelait dédaigneusement des savetiers et des tailleurs. Le parti socialiste est le plus puissant.

Après les journées de juin, on disait le socialisme vaincu, et le socialisme triomphe aujourd'hui. Si vous voulez que Culine paraisse au milieu de vous, maintenez-le à la prison de Melun ! (Mouvement divers.)

M. Lafargue expose l'idéal des socialistes et déclare que le discours le plus socialiste pro-

trouvé sa carte parmi les autres.

— S'il pense qu'il sera reçu, il ne se présentera, comme il convient, que dans l'après-midi. Mais rappelez-vous que mon ordonnance n'est pas seulement pour le pharmacien, que vous avez besoin avant tout d'un repos absolu et que je vais défendre votre porte pendant trois ou quatre jours pour le moins.

— Soit ! mais pas à celui à qui vous devez de faire cette ordonnance, reprit vivement Laura. Docteur, je ne suppose pas que vous ordonnanciez l'ingratitude.

— Allons ! nous ferons une exception pour le sauveur, dit le docteur en riant ; aussi bien, je vois que vous désobéiriez à la médecine, ce qui serait grave.

Le docteur reprit le ton sérieux du médecin. — Je vous assure que le calme le plus complet vous est nécessaire pendant plusieurs jours. Vous avez en ce moment la fièvre qui vous soutient ; mais vous allez éprouver bientôt une prostration nerveuse où vous sentirez vous-même le besoin d'une parfaite tranquillité d'esprit.

— Cependant... reprit Laura.

— Il n'y a pas de cependant.

— Je ne vous parle pas, dit-elle, de Pozzoli qui désire me voir, qui m'offre un engagement.

— Je me charge de renvoyer le sieur Pozzoli à huitaine ; il n'en sera que plus enthousiaste.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 9

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

IV

Le lendemain de l'incendie

— Oh ! fi, docteur ! interrompit Laura.

— On peut vous parler ainsi, à vous qui êtes tout esprit. Jusqu'ici la hête, chez vous, n'existe pas du tout, pas assez même... Vous êtes purement et simplement la belle.

— Oui, vous essayez de vous en tirer par un compliment ! Voyez pourtant comment, dans le danger, l'instinct est supérieur à ce que vous appelez esprit ; cette nuit, lorsque dans les conloirs de l'Opéra a retenti le premier cri : « Au feu ! » j'achevais de m'habiller. Jacinta, qui était dans ma loge, a pris aussitôt éperduement la fuite.

Et moi, l'intelligence, qui ai peur du feu plus que de toutes autres choses au monde, je me suis mise à trembler, mes genoux se dérobaient sous moi, j'étais incapable de faire un mouvement. Mon habilleuse me suppliait, me secourait, voulait m'entraîner ; j'ai essayé de marcher, je suis retombée anéantie sur le tapis. Cette femme alors m'a laissé

sée là en criant qu'elle allait chercher du secours.

— Dites donc, reprit le docteur, vous prétendez que votre Jacinta était si dévouée ! il est joli le dévouement !

— Oh ! vous ne savez pas la fin ; quand elle a été dans la rue, hors de danger, elle a pensé à moi. Elle est revenue sur ses pas, elle s'est élancée dans la cour, sanglotant, voulant m'aller chercher à travers les flammes. Elle criait : « Je l'ai tué ! je veux mourir avec elle ! » Il a fallu deux ou trois hommes pour la retenir ; on a dû la porter de force au poste de la mairie. Là, elle est tombée dans un mutisme farouche ; elle avait pris la résolution, n'ayant pu me retirer du feu, d'aller se jeter à l'eau.

— Au fait, reprit le docteur, comment et par qui avez-vous donc été sauvée, car il s'est établi déjà là-dessus une vraie légende !

— Il y a lieu à légende, en effet, dit Laura.

Et elle raconta son sauvetage jusqu'au moment où de nouveau, devant la mort tragique de l'officier des pompiers, elle avait perdu connaissance.

— Quand j'ai repris mes sens, continua-t-elle, j'étais dans l'arrière-salle d'une pharmacie de la rue Le Pelletier. Il paraît qu'on avait été plus de vingt minutes avant de me faire revenir à moi, Jacinta, qui m'avait retrouvée, jetai des cris de joie en me voyant rouvrir les yeux.

Mon sauveur était là aussi, les habits déchirés la barbe et les cheveux brûlés, tout pâle et tout défait, mais tressaillant de bonheur quand j'ai paru renaitre. Je l'ai reconnu pour un de nos habitués de l'orchestre. Eh bien, quand je lui ai exprimé ma reconnaissance et lui ai demandé de

noncé ici est celui de M. de Mun. Je ne me préoccupe point, dit-il, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et je fais appel aux catholiques. (Bruit prolongé.)

M. Floquet. — Laissez l'orateur continuer son discours. Il est instructif. (Applaudissements.)

M. Lafargue. — La question ouvrière sera résolue pacifiquement ou autrement. Le choix est entre vos mains (Bruit). Vous éviterez une révolution sociale par des mesures de sagesse. Nous demandons d'entrer dans cette politique d'apaisement. Nous ne pouvez mieux le faire qu'en votant l'amnistie (Longue agitation).

M. de Freycinet. — Il est impossible de nier les dispositions que le gouvernement et la majorité montreront toujours pour résoudre les questions qui intéressent les ouvriers (Applaudissements). Mais ajoute-t-il en s'adressant aux révolutionnaires qui interrompent toujours, les ouvriers sont plus sages que vous. Ils savent qu'on ne fait pas en un jour toutes les réformes désirables.

Il est opportun de présenter après chaque événement une demande d'amnistie. On parle d'humanité. Le gouvernement n'a pas attendu d'être sollicité pour témoigner des ses sentiments humanitaires, car au lendemain même de la fin de la grève, il a pris des mesures de clémence et il a gracié la plupart des condamnés. Trois ou quatre seulement ont été retenus pour des faits graves de droit commun.

Je demande, dit M. de Freycinet en terminant, s'il y a matière à demander l'amnistie. Si j'avais été prévenu de ce débat, j'aurais apporté la lettre adressée au gouvernement par Lamendin pour le remercier au nom des ouvriers mineurs.

Je demande pour le gouvernement le droit et le pouvoir dont il a besoin. Il ne faut pas énerver les lois. Le gouvernement a des devoirs, notamment celui d'assurer la liberté du travail. Si vous votiez l'amnistie, vous entreriez dans une mauvaise voie; il n'y aurait plus de gouvernement ni de société possible. (Applaudissements.)

La proposition Lafargue est mise aux voix et rejetée par 398 voix contre 113.

Budget de la marine

M. Barbey reconnaît l'urgence d'augmenter le nombre des vaisseaux et reconnaît l'insuffisance des unités, due à la réduction des crédits au comité supérieur de la marine, chargé de préparer le programme de réorganisation.

M. Barbey donne l'état de notre flotte, les progrès accomplis ces dernières années et ceux projetés. En 1895 l'équilibre sera rétabli avec les forces des flottes étrangères. Le personnel embarqué s'est accru de 8,000 unités.

Il ne demande pas de crédits extraordinaires. Le budget ordinaire suffira. Il termine en disant que les appréciations des marins étrangers sur les dernières manœuvres de la division de la Méditerranée sont de nature à inspirer la confiance du pays, de la République et du Parlement.

La séance est levée à 6 h. 30.

SÉNAT

Séance du 7 décembre

La séance de la haute Chambre a été entièrement consacrée au tarif des douanes.

Les chapitres 142 et 160 ont été votés.

Sur les houblons, les pâtes et la cellulose faisant l'objet du chapitre 168, M. Tolain, sénateur de la Seine, combat les propositions de la Commission et dit que le statu quo doit être maintenu.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 74

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XIX

RÉHABILITATION

Le général rapporta les aveux de la mulâtresse, tels qu'il les tenait d'elle-même, et conclut ainsi :

— C'est son inexplicable amour pour ce Fritz qui l'a entraînée...

— Je dois d'autant plus lui pardonner, interrompit Rosa avec mélancolie, car je sais ce que c'est que la jalousie !

— Tais-toi, ma bien-aimée ! fit Michel, ne me rappelle pas ce que je t'ai fait souffrir par ma sottise faiblesse.

— Oh ! oui, dit-elle en lui tendant la main, le passé est mort, ne songeons plus qu'à l'avenir radieux qui sourit à notre amour !

— Bravo, mes enfants ! s'écria le général, et n'oubliez pas, Mademoiselle, que je tiens à être un des témoins de votre mariage.

— C'est un grand honneur ! fit la jeune fille

M. Dide voudrait faire avancer la date de l'interpellation sur l'Eglise et l'Etat.

M. Fallières maintient la date fixée.

Nouvelles politiques

Un consul assassiné

Mardi, après-midi, le préfet provisoire de St-Sébastien, reçut l'avis qu'un crime venait d'être commis au consulat de France. Le préfet prévint aussitôt le juge d'instruction et tons deux se rendirent en toute hâte dans les bureaux du consulat où un tableau épouvantable s'offrit à leurs regards : le consul général, M. Despréaux de St-Sauveur, gisait à terre, mourant ; dans une pièce voisine, ils trouvèrent le corps inanimé du chancelier du consulat, M. Giraud.

Un drame s'était passé là quelques instants auparavant. Le consul général était occupé à signer des documents que lui présentait le chancelier, M. Giraud, quand ce dernier, sortant brusquement un revolver, tira à bout portant sur M. Despréaux. M. de Marans, vice-consul de Pasajes, assistait à cette scène.

Croyant sa victime morte, M. Giraud, passa dans une chambre voisine, où il se tira dans la tête deux coups de revolver. Quelques heures après, le consul général rendait le dernier soupir. M. Despréaux de St-Sauveur laisse une veuve, trois fils et deux filles.

Ce drame a produit une profonde émotion à St-Sébastien où le consul était très estimé.

Les traités de commerce

Berlin 6 décembre.

Les membres du Reichstag ont reçu les textes et exposés des différents traités de commerce conclus avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Suisse ; celui de la Belgique suivra dans quelques jours.

Lundi le Reichstag ne tient pas séance et mardi c'est fête catholique ; il ne siègera donc qu'à partir de mercredi, de telle sorte que les députés auront eu le loisir d'étudier les traités et de se préparer pour la discussion qui s'ouvrira probablement jeudi ou vendredi au plus tard.

Un fait à noter, c'est le secret profond et absolu qui a été observé par tous les gouvernements contractants sur la teneur des traités. C'est à ce point qu'au dernier dîner parlementaire chez M. de Caprivi, les convives ont vainement essayé d'amener la conversation sur ce sujet ; le chancelier a aussitôt détourné la conversation. Autre fait curieux : les gouvernements contractants ont arrêté que la communication des traités aux députés aurait lieu lundi à la même heure (la différence de l'heure bien établie) dans les différentes capitales : Berlin, Vienne, Budapest, Rome et Berne.

Les agrariens et les nationaux libéraux sont médiocrement enchantés ; les premiers sont hostiles, les autres flottent entre la politique bismarckienne et celle de la « nouvelle-ère ». En revanche, le centre, les progressistes et les socialistes sont favorables aux traités, les deux derniers partis surtout, à cause de la réduction des droits sur les céréales. Et ils sont tellement pressés d'en finir, de couper la parole aux agrariens, qu'ils ont résolu de ne pas laisser renvoyer les traités à une commission spéciale, mais d'entrer tout de suite dans la discussion générale.

Le gouvernement est de cet avis. Il a déclaré qu'il n'avait aucune communication confidentielle à faire à une commission et que tout pouvait se

avec reconnaissance.

— Dites une réparation légitime, reprit le loyal soldat ; quand le général Douvrillé vous aura donné ce témoignage public de satisfaction, personne ne doutera plus de l'honorabilité de celle que le sergent Herz, chevalier de la Légion d'honneur, a choisie pour femme...

— Que dites-vous, mon général ? demanda à son tour Michel, t'embrant de fierté.

— Diable ! grommela l'excellent officier en se mordillant la moustache, je voulais vous en réserver la surprise, mais cela m'a échappé ; je suis un sacré bavard ! Allons, Marthe ! allons Henri ! embrassez Mademoiselle et allons-nous-en, l'émotion me fait faire des bêtises.

Le général se retira avec ses enfants, laissant les deux amoureux jouir de leur bonheur. Ils voulurent que la mère Fanfare en fût informée le plus tôt possible, et la première sortie de la convalescente fut consacrée à une visite à l'asile alsacien-lorrain.

La joie de la brave femme fut immense.

— Voilà un bon général ! s'écria-t-elle, et c'est un plaisir pour les soldats d'aller au feu conduits par de tels hommes, pas vrai, Michel ? un gail-lard juste et pas fier, abattant tranquillement sa besogne sans faire d'embarras !... Et quand il s'est trompé, se donnant la peine de venir vous dire en personne ! Il y a eu erreur, je vous en demande bien pardon, mais je vous revaudrai ça, ma fille !... Je vous ai fait du chagrin ? Je vas vous guérir avec une croix d'honneur pour votre fiancé... c'est-à-dire... suis-je bête !... Je ne sais plus ce que je raconte, ma parole !... Comme si Michel ne l'avait pas gagné sa croix, et gen-

traiter en public. D'ailleurs, le temps presse ; il faut que le nouveau régime entre en vigueur au 1^{er} février, terme où expirent les traités de commerce.

Du reste, les adversaires des traités n'oseront pas les faire tomber ; ils savent que le gouvernement est résolu, en cas d'échec, de les renvoyer devant leurs électeurs qui, étant donné le suffrage universel, accueilleraient fort mal les candidats ayant voté contre l'abaissement du prix du pain.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le Conseil de préfecture du Lot vient de rendre un arrêté qui est de nature à intéresser les propriétaires dont les terrains sont traversés par les lignes ferrées.

Un sieur D..., de Puybrun, avait cru devoir réclamer une indemnité pour dommages causés par l'exécution des travaux du chemin de fer.

Une expertise avait été ordonnée, à la suite de laquelle il a été reconnu qu'aucun dommage n'avait été causé à la propriété du réclamant.

Il a été débouté de sa demande, et, en outre, condamné à tous les dépens qui dépassent la somme respectable de 400 francs.

Les riverains de la voie ferrée auraient donc tort de s'imaginer qu'ils ne courent aucun risque en adressant au Conseil de Préfecture des réclamations mal fondées. L'exemple du sieur D..., de Puybrun est là pour leur prouver le contraire et les rendre plus prudents que ne l'a été ce propriétaire.

Mairie de Cahors

RECETTE MUNICIPALE. EMPRUNT D'UN MILLION

Les porteurs des coupons échus en 1891 des Oblig. N^{os} 181, 371, 621, 694, 695, 696, 697, 751, 752, 753, 770, 771, 772, 773, 831, 832, 833, 1137, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1386, 1388, 1719, 1720, 1831, 1832, 1894, 1895, 1896, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919 de l'emprunt d'un million, sont invités à se présenter le plus tôt possible au bureau de la recette municipale, cours de la Chartreuse, 7, afin d'en encaisser le montant.

ELECTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Hier matin, a eu lieu à la Préfecture le dépouillement des votes pour l'élection du membre de l'enseignement privé laïque qui doit être adjoint au Conseil départemental de l'enseignement primaire pour le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires concernant l'enseignement privé.

Inscrits, 18 ; votants, 12 ; majorité absolue, 7. Ont obtenu : Mlle Célarie, institutrice privée à Cahors, 5 voix ; Mme Cassan, institutrice privée à St-Chignes, 2 voix ; MMmes Faure, Rescoussié, Lafon, Mespoullé et Cravignac, chacune 1 voix. Il y a ballottage.

Le second tour de scrutin aura lieu le lundi 14 décembre courant.

NOMINATION

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie,

timent encore !... Tenez, embrassez-moi, mes enfants, ça vaudra mieux que d'écouter mes sornettes ?... Je suis tellement contente que je crois que ma vieille caboche déménage !...

XX

LA STATUE DE STRASBOURG

Catherine menait depuis quelques temps une existence abominable.

Nous l'avons vue le lendemain du crime, stationnant rue Pergolèse, au milieu de la foule, et attendant vainement, avec une impatience féroce, la nouvelle de la mort de Rosa.

De là, elle rentra chez elle, à Montmartre, rue Ravignan.

En son absence, un homme était venu ; il avait été reçu par les gens qui sous-louaient une chambre à la Prussienne, et avait insisté d'une manière si étrange pour qu'on lui permit de l'attendre qu'on n'avait osé le renvoyer.

C'était Jephke qui, après avoir rôdé pendant un jour et une nuit dans les bouges du boulevard extérieur, venait demander asile à sa complice.

Il avait de son mieux fait disparaître les traces de la lutte contre sa victime ; cependant il conservait dans le regard quelque chose d'égaré. Il faut ajouter que, depuis la veille, il avait vidé force verres d'eau-de-vie. Le misérable était très désappointé.

Son coup n'avait pas été, à beaucoup près, aussi productif qu'il l'espérait. Dans sa précipitation il n'avait pu s'emparer que d'objets d'une valeur secondaire et dont un recelleur habile et obstiné ne lui avait offert qu'une somme dérisoire. Non seulement il n'était guère plus riche qu'aupara-

Mme Lestrade vient d'être déléguée dans les fonctions de maîtresse de travaux de couture à l'école mixte de Labastide-du-Haut-Mont.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Un arrêté préfectoral vient de décider que la quotité annuelle du secours accordé pour l'entretien des indigents incurables et des vieillards infirmes chez les particuliers, serait portée de 100 à 120 fr.

La part à la charge du département restera fixée à 60 fr., soit la moitié de la dépense.

SYNDICAT AGRICOLE DU LOT

Le syndicat agricole du Lot, se réunira samedi 12 décembre, à 2 heures du soir, au conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot, sous la présidence de M. Rey, député, président du syndicat.

Ordre du jour : 1^o Lecture du procès-verbal ; 2^o Compte-rendu des opérations du syndicat ; 3^o Gestion du trésorier ; 4^o proposition d'achat d'engrais par l'adjudication.

SOCIÉTÉ DE PISCICULTURE DU LOT

La réunion générale annuelle des membres de la Société de pisciculture du Lot, a eu lieu, samedi 5 décembre courant, à l'hôtel-de-ville de Cahors, sous la présidence de M. Combarieu.

Dès l'ouverture de la séance, M. le président lit un exposé aussi détaillé qu'intéressant de la situation de la Société, des vues qu'il avait échangées avec l'administration de la navigation du Lot, des expériences relatives aux espèces nouvelles qu'on a tenté d'acclimater dans notre rivière, de la grave question des eaux noires, etc etc.

Il fait connaître que le ministre des travaux publics justement préoccupé de veiller à ce que le poisson du Lot, soit à l'avenir à l'abri de l'empoisonnement provenant du lavage du charbon de Décazeville, a prié M. le préfet de l'Aveyron de prendre les mesures nécessaires.

Il ajoute qu'avant de porter de nouvelles doléances à M. le ministre des travaux publics, il propose de laisser à l'administration houillère de Décazeville le temps moral nécessaire pour établir des puits absorbants, et de parer ainsi à l'état actuel des choses qui est de nature à nuire aussi bien à la santé des populations riveraines, obligées de puiser dans le Lot l'eau du ménage, qu'à l'ensemble des espèces aquatiques, dont le nombre tend à diminuer d'une manière appréciable.

La société adopte cette proposition. M. le président annonce qu'en dehors des immersions d'espèces faites dans les bassins avoisinant Cahors, il a été versé 500 truites arc-en-ciel à Cajarc et 500 à Cénévières, sous la surveillance de MM. A. Duphénieux et Couderc.

Il reconnaît avec regret que ces diverses expériences n'ont pas jusqu'ici offert de résultats avantageux, que les quelques sujets retrouvés par les pêcheurs avaient une tendance à descendre le cours du fleuve au lieu de le remonter, que, par suite il ne paraît pas qu'on puisse aboutir à un succès en rapport avec les sacrifices faits.

Il fait connaître que la Navigation a l'intention d'immerger des saumons-quina durant la campagne de 1892.

Il rappelle la constatation faite par cette administration sur certains points du Célé en 1891 de la présence d'un nombre anormal de truites et d'un poisson d'espèce indéterminée.

vant, mais il avait atrocement peur d'être arrêté.

Il se reprochait d'avoir manqué de présence d'esprit.

— J'aurais dû achever Jean Bouneteau, pensait-il, ce gueux-là est capable de me dénoncer à la police.

Lorque Catherine rentra, elle le trouva piteux et tremblant.

— J'espère bien, lui dit-il que vous allez m'aider à me cacher pendant quelques jours jusqu'à ce que j'aie trouvé le moyen de filer à l'étranger.

— Moi, vous cacher ? répondit-elle avec dureté, n'y comptez pas. Tant pis pour vous si vous n'avez pas réussi entièrement. Il fallait être plus adroit.

— Pouvais-je me douter que cette Rosa se défendrait comme une enragée et qu'elle abattrait mon compagnon d'un coup de revolver ? Oh ! c'était une gaillarde, cette petite-là !

— C'était ?... vous parlez d'elle comme si elle était morte. Elle ne l'est pas encore.

— Pas possible ! Elle a la vie dure alors, car je ne l'ai pas ménagée, je vous le promets, et j'ai bien gagné les cent cinquante francs que vous restez me devoir.

— Je ne vous donnerai pas un sou avant d'ap-prendre qu'elle a rendu le dernier soupir.

— A votre aise. Vous m'hébergerez jus-que-là.

(A suivre)

A. SIRVEN ET SIÉGEL.

M. Boisse, trésorier de la Société, prend ensuite la parole afin d'exposer la situation financière qui se résume aux chiffres ci-après.

En caisse disponible.....	551 80
Cotisations à recouvrer.....	98 »
Total.....	649 80

La gestion de M. Boisse est unanimement approuvée.

Divers membres font ensuite part de leurs vues personnelles sur les moyens à prendre pour la disparition des eaux noires, auxquelles, à l'exemple de tous les pêcheurs de profession, ils attribuent le dépeuplement de la rivière.

D'autres, revenant sur la question des alevins, émettent le vœu qu'au lieu d'immerger des espèces étrangères, on emploie le crédit annuel ad hoc à recueillir et préparer l'éclosion des œufs de carpes, barbeaux, etc. déjà acclimatés dans le Lot.

M. le président fait remarquer à ce sujet que la Société a pris des engagements dont il ne lui a pas été possible de se délier jusqu'à ce jour, mais qu'il prend bonne note du desideratum qui est formulé et qu'il en référera à l'administration.

Enfin, après un échange d'observations sur plusieurs autres points intéressant la pisciculture, M. le président propose à l'assemblée de désigner une nouvelle commission.

L'assemblée est à l'unanimité d'avis de maintenir la même.

La séance est levée.

LE TIRAGE AU SORT

Les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1891 commenceront le 25 janvier 1892.

Les numéros des régiments mixtes

Une entente va s'établir entre les différentes directions du ministère de la guerre pour que les officiers de réserve et les officiers de territoriale soient invités à porter à partir du 1^{er} janvier, le numéro du régiment mixte d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie. Pour les officiers de ces deux catégories appartenant aux formations supplémentaires de campagne fournies par l'artillerie et le génie, ils continueront à porter le numéro du corps territorial au quel ils appartiennent.

Patentes

L'enquête ouverte, depuis près d'une année, par la commission de révision de la loi sur les patentes, vient de se terminer.

En conséquence, la commission a délibéré pour fixer les bases sur lesquelles elle élaborait la nouvelle législation qu'elle proposera de substituer à celle de 1880.

Sur la proposition de M. Jamais, qui a été chargé des fonctions de rapporteur, la commission a voté la déclaration suivante :

La commission, sans se prononcer sur le principe général de l'impôt sur le revenu ou sur le capital ;

Convaincue de la nécessité de faire aboutir le plus promptement possible, un projet de loi qui fait disparaître les lacunes et les inégalités de la législation actuelle ;

Considérant que c'est surtout à ce but que tendent les propositions dont la commission a été saisie et les réponses de l'enquête à laquelle elle a procédé ;

Décide qu'elle dirigera ses travaux dans le sens de la réforme et de l'amélioration de la loi de 1880.

Entre autre décisions, la commission a décidé d'écarter, comme basse essentielle de la patente, le loyer d'habitation du contribuable.

Elle a également décidé d'écarter, comme élément de calcul, le nombre des employés.

TRA LOS MONTES

Vient de paraître et se trouve chez les libraires de Montauban, réunies en un charmant petit volume, les causeries sur l'Espagne, que M. Edouard Forestié, lauréat de l'Institut, a publiées dans les colonnes du Courrier.

La première partie est le récit d'un voyage fait à Barcelone pendant l'Exposition et le Concours musical où la Société des anciens élèves des Frères de Montauban remporta un prix de 1,500 francs.

La seconde a trait aux fêtes religieuses qui ont eu lieu récemment à Palencia à l'occasion de la translation des reliques de saint Antonin.

L'auteur a terminé son livre par une étude très intéressante sur Burgos et ses merveilles artistiques.

Dans ce petit opuscule, M. Edouard Forestié a su donner à son récit un charme littéraire qui rehausse les appréciations artistiques et les détails archéologiques.

S.

L'électricité à Toulouse

MANŒUVRES COUPABLES

Voici les détails relatifs à l'accident qui s'est produit vendredi soir, à l'usine de l'électricité de Toulouse, tels que nous les raconte M. l'ingénieur Juppert.

Comme on l'a dit dans la presse locale, ce n'est pas la première fois que des mauvais plaisants nous jouent de pareils « tours ».

Il y a un an, une tentative semblable se produisit, mais elle n'eut pas les mêmes conséquences, le service étant alors moins important et la Société toulousaine d'électricité ne fournissant pas encore l'éclairage public.

Dernièrement, dans la nuit du 3 au 4, à deux heures du matin, on a pu altérer le courant pendant quatre ou cinq minutes. Enfin, vendredi soir, nous avons eu une interruption qui n'a que trop duré.

La mauvaise farce dont nous fûmes victimes, eut d'abord pour conséquence de modifier complètement la distribution du courant.

Les dynamos, débitaient d'une manière normale, mais par suite du renversement de la distribution, la lumière ne put se produire.

Pendant qu'on s'occupait de rechercher sur le parcours du réseau le point affecté, nous remîmes tout en marche, à plusieurs reprises.

A sept heures et demie, sans rien avoir touché au réseau ni à l'usine, nous eûmes la satisfaction de constater que tout était rentré dans l'ordre.

Il y a un an environ, lorsqu'un accident de ce genre se produisit pour la première fois, nous n'y attachâmes pas grande importance : nous pensions, en effet, que nous n'aurions pas à constater le retour de pareils faits.

Mais, en présence de ce qui vient de se passer, MM. les administrateurs sont formellement résolus à prendre des dispositions qui auront pour résultat d'annihiler absolument les conséquences que pourraient entraîner la reproduction du même fait.

Nous allons, en effet, rendre les grands conducteurs indépendants les uns des autres, de telle façon que, si une telle malveillance se renouvelle, la ligne sur laquelle l'interruption aura lieu, sera supprimée momentanément, tandis que le reste du réseau continuera de fonctionner.

Et vous n'aurez plus, suivant votre expression, d'éclipse d'électricité complète, nous dit en terminant M. l'ingénieur, qui ne nous permet pas de le remercier de son amabilité, et nous oblige ainsi à le faire à cette place, et à rendre également hommage à la courtoisie de MM. les administrateurs — sincèrement, et de grand cœur, certes ! — F. G.

P. S. — Au moment où nous terminons cette chronique, nous recevons la communication suivante :

« La Société toulousaine d'électricité vous prie de prévenir ses nombreux abonnés qu'elle poursuit activement l'enquête relative à l'acte de malveillance commis dans la soirée du 4 décembre.

En attendant, elle prend des mesures immédiates pour que l'éclairage n'ait à subir aucune interruption si un pareil acte de vandalisme se renouvelait. »

Causeries agricoles

CULTURE DE LA TRUFFE (supplément)

(Suite)

VII

TRUFFE A L'AIDE DE LA GREFFE

Florentin. — Monsieur, vous nous avez dit que tous les chênes n'étaient pas truffiers, est-ce qu'on ne pourrait pas les greffer comme la vigne, les pruniers et autres ?

— Je ne vois pas trop comment cela peut réussir ; car c'est au-dessus du greffage que viennent les bons fruits, tandis que la truffe vient par les racines.

Je dois dire cependant que je greffai moi-même un chêne de 30 à 40 ans qui n'avait jamais donné et qui paraissait ne devoir jamais donner de truffe, et voilà que 4 ans après, il se mit à en produire et il continue encore depuis 7 ans. Est-ce le résultat du hasard ? L'arbuste aurait-il produit sans l'opération ? Je l'ignore, mais je suis porté à le croire.

Pratiquée sur un grand nombre de sujets d'apparence rebelle, l'expérience résoudra le problème. En attendant cette solution je crois qu'il est plus avantageux de semer du bon gland et aussi plus expéditif de planter les petits chênes que l'on sait de bonne espèce.

Mais n'oublions pas de bien préparer le sol. S'il est encore inculte, deux bons labours à l'avance sur toute sa surface sont nécessaires, si l'on veut cultiver les espaces vides entre les truffiers. Sinon, travailler le terrain par bandes de deux mètres environ pour détruire les racines autour des jeunes plants.

VIII

CULTURE DES TRUFFIÈRES EN PRODUCTION

Jusqu'au moment où les truffiers marquent, on soigne la plantation comme les

arbres fruitiers, mais dès que les truffières commencent à produire, il est bon, avon-nous dit, de faire un léger labour dans le courant de mai. Cette façon, active la végétation des arbres, favorise leur développement et augmente la production. Mais il faut que ce travail soit fait avec intelligence.

Les bons trufficulteurs travaillent très légèrement la partie brûlée, ils y jettent la terre prise sur les contours sans endommager le sous-sol. Ils enlèvent les petits tas de feuilles qui se forment au pied de l'arbre ; et, pour que la truffière puisse s'agrandir, continuer sa marche, ils évitent toute dépression entre elle et le gazon ; le terrain doit être uni sur toute la surface.

La houe (binquet, bigot) outil fourchu à deux dents est préférable à tout autre instrument, il ameublit le sol sans blesser les racines des truffiers. Après les fouilles des porcs on égalise le terrain.

Lorsque la couche de terre de la truffière n'a pas plus de dix ou quinze centimètres d'épaisseur on se trouve bien de l'augmenter par le transport de quatre ou cinq centimètres de terre qu'on prend dans le voisinage.

Il y en a qui pour conserver la fraîcheur y placent dessus des pierres plates.

IX

FUMURE DES TRUFFIÈRES

Les fumiers de ferme sont, paraît-il, nuisibles à la production de la truffe ; il ne faut donc pas les employer ; mais il n'en est pas ainsi des détritiques des feuilles, des herbes ; c'est un avantage même de les laisser non enfouis sur la truffière, surtout si le sol est maigre.

L'arrosage par nappes d'eau est aussi contraire à la truffe, tandis que les arrosages faits avec des arrosoirs à pomme lui sont très salutaires.

X

DURÉE DES TRUFFIÈRES

Léger. — Les truffières produisent dès la douzième année, nous avez-vous dit, mais les truffières durent-elles autant que les chênes ? ceux-ci peuvent devenir très vieux !

— Il arrive assez souvent qu'après un certain temps elles cessent de produire mais cela vient-il de la vieillesse de l'arbre, de l'épuisement, de la nature ; il est difficile de le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les soins intelligents, l'ameublissement du sol, sa nature, contribuent autant à la durée qu'à la fertilité. On sait que les terrains de couche arable moyenne sont plus fertiles que les terres trop profondes ou trop maigres.

J. MEULET,

Instituteur public à Carluac.

(A suivre.)

Bulletin vinicole

Le courant des affaires est toujours lent dans la plupart des régions, mais les prix se soutiennent à peu près sans variation.

Dans le Midi, notamment, ils sont très fermes, surtout pour les vins bien réussis. Jusqu'ici, les achats ont été relativement plus importants en vins blancs qu'en vins rouges. Cette situation n'est pas spéciale au Bordeaux. Dans le Centre, en Sologne, les vins blancs se vendent de 63 à 65 francs les 228 litres nu, pris au vignoble.

Les vins rouges bien réussis sont assez nombreux dans la région du Centre-Nord et ils obtiennent des prix satisfaisants. Il n'en est pas de même en Auvergne, où les vins sont verts et de faible degré et ne peuvent s'écouler qu'à bas prix.

Dans notre colonie algérienne, il y a un peu plus d'activité dans les transactions.

A l'étranger, les affaires sont calmes, excepté en Espagne où les achats se continuent avec entrain en prévision de la prochaine échéance des traités de commerce. Les engagements pris par les maisons espagnoles sont très considérables et l'on éprouvera de grandes difficultés à les remplir. Les fûts vides manquent partout et on ne tient pas à augmenter le matériel dans l'incertitude de ce qui pourra se passer après le 1^{er} février.

Dans les derniers temps, il se présentera de grandes difficultés pour le transport des vins achetés dans la Péninsule.

La question de la réforme de l'impôt des boissons est sur le point d'entrer dans une phase décisive permettant d'espérer une solution prochaine. Mais que sera cette solution ? M. Jamais demande la réforme dans les faits que le pays attend et non pas une simple modification d'étiquette dans un régime condamné par l'expérience. Les représentants de divers syndicats vinicoles, font, en ce moment, de nombreuses démarches pour appuyer le projet Jamais. Ils réclament la suppression des droits sur les vins et les boissons dites hygiéniques et leur remplacement par une augmentation correspondante des

droits sur les alcools, dans le but de compenser au profit du consommateur les droits de douane relevés en faveur des seuls producteurs. Ce sont là de belles théories dont nous voudrions bien qu'on finisse par découvrir une application réellement pratique.

Le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre, le projet de loi annoncé, ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à appliquer le tarif minimum à partir du 1^{er} février 1892 aux pays étrangers qui bénéficient actuellement du tarif conventionnel français, sous condition de réciprocité pour les marchandises françaises. Les effets de ces arrangements nouveaux ne pourraient prendre fin qu'après une dénonciation faite au moins douze mois à l'avance.

Par suite, les pays qui seraient appelés à bénéficier de notre tarif minimum sous condition de réciprocité, sont : d'une part, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas, la Suède-Norvège, l'Espagne et le Portugal, avec lesquels nous avons des traités jusqu'au 1^{er} février prochain, et toutes les autres nations européennes moins l'Italie et la Roumanie ainsi que le Brésil dans le nouveau monde, avec qui nous avons un régime reposant sur la clause de la nation la plus favorisée.

Les pays exclus du bénéfice de l'application du tarif minimum par suite de l'absence actuelle de traités ou de conventions seraient soumis au tarif maximum. Ce serait, en particulier le cas de l'Italie, qui venait ainsi substituer le tarif général nouveau aux tarifs différentiels qui lui sont appliqués depuis 1888.

Le projet de loi renferme une disposition par laquelle le gouvernement est autorisé à proroger certaines clauses des traités avec la Belgique, l'Espagne les Pays-Bas, le Portugal, la Suède-Norvège et la Suisse ; en temps que ces clauses ne seront pas relatives aux tarifs douaniers et concernant seulement les relations maritimes, l'établissement des nationaux, les marques de fabrique, etc.

Il est probable que cette proposition du cabinet, sera adoptée sans grandes modifications.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 13 DÉCEMBRE

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Pas Redoublé	X...
Si j'étais Roi (ouverture)	Adam
Les jardins d'Armide (valse)	Godefroy
Les dragons de Villars (fantaisie)	Maillard
Dani-Dan (quadrille arabe)	Luce

Bourse de Paris

Cours du 9 décembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 40
3 0/0 amortissable.....compt.	95 75
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 17
4 1/2 0/0 1883.....compt.	104 25

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4570 »
CRÉDIT FONCIER.....	1225 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	472 50
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^o	520 »
EST (Chemin de Fer).....	878 75
LYON.....	1430 »
MIDI.....	1270 »
NORD.....	1745 »
ORLÉANS.....	1480 »
OUEST.....	1012 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2630 »
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	280 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	625 »
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 »
— PORTO-RICO 3 0/0.....	457 00
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	007 20

BULLETIN FINANCIER

du 9 décembre 1891

Le marché aujourd'hui a montré un peu plus de modération. C'est comme nous l'avons dit hier faire œuvre de sagesse. On n'a pu conquérir le cours rond sur la rente. Ce cours coté instant a amené quelques ventes. La tendance reste toujours bonne, c'est aujourd'hui que commence la liquidation de Londres et cela amène quelques réalisations.

Le 3 0/0 après 96.05 finit à 95.87 1/2, le nouveau est à 94.80

Les actions de nos grandes sociétés de crédit ont un peu faibli en clôture, le Crédit Foncier est à 1238.75. La Banque de Paris à 717.50 et le Crédit Lyonnais finit à 788.75.

Les fonds étrangers sont moins fermes qu'hier à l'exception de l'Italien qui finit à 91. Les fonds ottomans restent fermes.

En Banque, le champ d'or est à 97.50. Ces cours sont favorables aux achats. La Compagnie a fait preuve de loyauté en ne cherchant pas à pousser les cours. C'est comme nous l'avons dit, le 15 qu'a lieu à la Société le Crédit, l'émission des obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. Faisons remarquer que le port de Jaffa est le seul de la côte et que par conséquent le chemin de fer sera la seule voie d'importation et d'exportation du pays.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite **trois jours** au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite **trois jours** au moins avant le jour du départ.

A la Cie des Omnibus à Paris

J'avais presque toujours mal à la tête, je manquais d'appétit, et j'étais atteint d'une constipation que rien ne pouvait guérir. Je me suis mis à l'usage des **Pilules Gicquel** (1 fr. 50 la boîte), et maintenant je me porte très bien et j'ai fort bon appétit.

RAMBAUD, cocher.

C'est en calmant le système nerveux que le Sirop de Pollet procure un sommeil paisible, soit qu'on l'emploie contre la goutte, le rhumatisme, les névralgies, la migraine, l'asthme, la bronchite, soit contre l'insomnie causée par les excitations nerveuses ou des préoccupations morales.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage FABRIQUE de TOURS et SCIES-MÉCANIQUES OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS TIERSOT, 214, rue de Gravelles, 16, Paris BORS CONCOURS 1890 Le Tarif-Album (250 pages, 800 grav.) franco contre 0'65.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Bibliographie

La guerre sous l'eau

Un magnifique volume gr. in-8° Jésus, avec couverture illustrée, br. 6 fr. Le même, avec riche cartonnage en toile, fers spéciaux 9 fr.

Sous ce titre *la Guerre sous l'eau*, la maison Dentu publie, à l'occasion des étrennes, le premier volume d'une collection destinée à la jeunesse.

M. G. Le Faure, l'auteur de *la Guerre sous l'eau*, est aujourd'hui trop connu du public pour que nous fassions ici l'éloge des qualités qui l'ont mis en vogue.

Ses précédents ouvrages « *les Aventures d'un Savant Russe* », « *le Volontaire de 1815* », « *les Aventures de Sidi-Froussard* », ont mis au grand jour cette clarté de style, cette facilité de dialogue et, par-dessus tout, cette richesse d'imagination qui font lire d'une seule traite, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, chacun de ses ouvrages.

Et on peut dire que, pour le début de cette collection nouvelle, que crée cette année la maison Dentu, M. G. Le Faure a eu la main heureuse.

La Guerre sous l'eau est une œuvre attachante et, ce qui ne peut qu'en augmenter l'attrait, une œuvre d'actualité.

Quel problème, en effet, met plus à contribution les forces intellectuelles des hommes de science du monde entier que celui de la navigation sous-marine ?

Devançant de quelques mois, de quelques semaines peut-être, la solution de ce problème, M. G. Le Faure, dans *la Guerre sous l'eau*, met en scène un bateau construit sur le type du Goubet, et grâce auquel ses héros font la course sous-marine, nouveaux Surcoufs d'héroïque mémoire, entraînant avec eux les lecteurs dans ces bas-fonds inaccessibles jusqu'à présent à l'homme, mais dont les merveilles ont été tout récemment révélées par les sondages du « Travailleur » et du « Talisman ».

Types hardis et éminemment sympathiques que ceux des héros de *la Guerre sous l'eau*, tous de nationalités différentes, de tempéraments divers, mais que réunit un sentiment identique, le plus noble, le plus élevé des sentiments humains, l'amour de la patrie, auquel vient s'adjoindre la haine de l'ennemi commun.

Sur le fond — un peu sombre parfois — de l'intrigue, se détache la ravissante et pure silhouette d'une jeune fille au cœur vaillant, à l'é-

nergie indomptable, dont les encouragements soutiennent les héros aux heures de défaillance et qui donne, d'une façon saisissante, l'impression d'une Jeanne d'Arc moderne.

Les éditeurs n'ont rien négligé pour que cet ouvrage, dont l'attrait est indiscutable, ait aux yeux du jeune public auquel est destinée *la Guerre sous l'eau*, tous les attraits possibles ; imprimé sur papier spécial en caractère de bibliophile, le premier ouvrage des « *Nouvelles Aventures* » est illustré par plus de cent cinquante compositions dues au crayon d'un des artistes les plus aimés du public, **Fernand Fau**, dont en maints passages, le crayon vibre à l'unisson de la plume de l'auteur.

Enfin, une superbe couverture en couleurs, d'après l'aquarelle d'un artiste de grand talent, **M. Josey Roy**, donne à *la Guerre sous l'eau* l'allure d'un véritable ouvrage de luxe.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS

(25^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs. Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN

ETRANGER : DIX FRANCS

SOMMAIRE DU N° 48

La situation. — Une affaire industrielle. — Fonds Russes. — Informations financières. — La crise espagnole et la Banque d'Espagne. — La Bénédicte de Fécamp. — Le commerce extérieure de la France et les opérations des Caisses d'épargne. — Mines de Hafna. — Compagnie du Chemin de fer du Saint-Gothard. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter ; Valeurs à vendre. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en banque. — Changes et monnaies. — Marché des départements. — Petite correspondance.

TIRAGES : — Ville de Lyon 1880. — Chemins de fer de l'Ouest. — Compagnie centrale d'éclairage par le gaz. — Bons de liquidation départementaux. — Forges et chantier de la Méditerranée. — Chemins de fer et Port de la Réunion. — Bons de délégations des taxes municipales. — Compagnie du canal Suez. — Compagnie générale des Eaux. — Chemins de fer sud-ouest Brésiliens. — Chemins de fer Autrichiens.

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le Dr CAZENAVE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc. Dépôt Général à PARIS : Ph^o FOURNIEUR, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Ventes en Gros : Labélonye, 99, rue d'Aboukir, Paris SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

MONITEUR des RENTIERS

10, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

52 numéros de 16 pages, 2 fr. par an, en timb. ou mandat-poste. Journal impartial, bien renseigné, donnant tous les tirages de valeurs. Chaque abonné

PRIME GRATUITE. reçoit franco à domicile, LE MANUEL DES CAPITALISTES.

BEAU VOLUME, contenant : Dictionnaire financier ; Notice détaillée sur fonds d'Etat, Villes et Départements, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs industrielles, Listes des Valeurs à lots non réclamées.

GUERISON

Certaine et radicale de toutes les Affections de la PEAU DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent. public chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale par M^{me} le D^r BERTHILLON. Etude de QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ?

descriptives toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (150 pages), le journal simple : 2' 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5'. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Editeurs : IMHANS & C^{ie}, 35, Rue de Valenciennes, PARIS

LE PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCEDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCEDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCEDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

En vente au bureau du Journal.

CADRETT
DU LOT
CADRETT

Très complète, indiquant TOUTES LES CHEMINES DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.